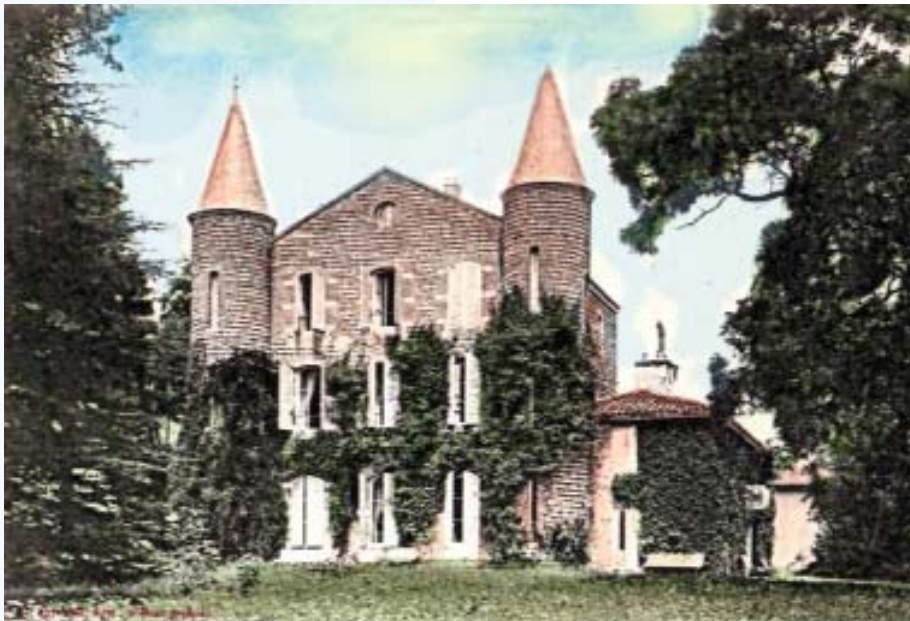


HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

« *Des documents puisés aux archives de l'hôtel de ville de Châtillon et aux archives départementales* »

Le livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 2 590 titres à ce jour. « Les pages qu'on va lire n'ont d'autre but que de montrer quel fut le mouvement des idées dans nos pays pendant la grande tourmente qui a emporté l'Ancien Régime, écrit l'auteur dans sa préface. Ce sont des documents présentés autant que possible tels quels et sans commentaires. Ils ont été puisés surtout aux archives de l'hôtel de ville de Châtillon et aux archives départementales de l'Ain. La Révolution française a été jugée de façons bien différentes. Selon



leurs opinions politiques, leur éducation ou leur tempérament, les uns n'y ont vu que meurtres et vols, alors que les autres admirent tout de confiance et les yeux fermés. Si le lecteur veut bien examiner, sans parti pris, les documents qui suivent, il se convaincra sans aucun doute que la vérité est à égale distance de ces opinions extrêmes. La Révolution française a fait oeuvre grande et belle ; mais, à côté de l'oeuvre admirable, il ne faut pas hésiter à constater les fautes, les défaillances et les crimes. Ne nous étonnons pas ; ce mélange est le propre de la nature humaine : le mal y coudoie le bien. »

Bientôt réédité

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

pendant la Révolution française (1789-1800)

Surveiller, grâce au district de Châtillon,
« les établissements religieux qui sont dans son secteur »

par Eugène DUBOIS

La ville de Châtillon-sur-Chalaronne est le chef-lieu d'un canton du département de l'Ain qui compte aujourd'hui 16 communes ; parmi celles-ci, les localités de L'Abergement et Biziât, Chanoz-Châtenay et Chaveyriat, Mézériat et Neuville-les-Dames, Saint-Julien-sur-Veyle, Sulignat et Vonnas formaient le district de Châtillon en 1790. C'est l'histoire de cette circonscription et du chef-lieu lui-même qui est retracée ici par Eugène Dubois. Cependant, la constitution, par la municipalité de Châtillon, dès le 15 novem-

bre 1789, d'un projet qui plaçait cette cité au centre de 26 communes, « ayant une population approximative de 12 000 habitants », pour la formation d'un district, ne se fit pas aisément. En principe, dans un cas de ce genre, il fallait regrouper une cinquantaine de villages et atteindre le chiffre de 30 000 habitants. D'autre part, il y eut aussi la candidature de Pont-de-Veyle, rivale de Châtillon depuis fort longtemps. Mais ce qui l'emportera finalement devant l'Assemblée Constituante, ce sera la possibilité de surveiller, grâce au district de Châtillon, « les nombreux établissements qui sont dans son secteur ».

À Vonnas, Pont-de-Veyle, Thoissey, les titres des châteaux flambèrent

La monographie d'Eugène Dubois, qui comprend une vingtaine de chapitres et retrace l'histoire, fourmillante d'événements, de la période révolutionnaire à Châtillon-sur-Chalaronne (alors *Châtillon-les-Dombes*) et dans son district, nous conduit des *Préliminaires de la Révolution* (rédaction du cahier de doléances et remontrances exprimées par la communauté de Châtillon) jusqu'à l'évocation de l'hôpital de la ville qui connut bien des difficultés à cette époque. Autres faits relatés : les échos des grandes journées de 1789 (à Vonnas, Pont-de-Veyle, Thoissey, les titres des châteaux flambèrent et l'on créa, à Châtillon, des volontaires nationaux...) ; puis la vie municipale de 1789 à 1792 (les fortifications et le faubourg) ; la Constitution civile du clergé, avec la vente en 33 séances, à partir du 13 novembre 1790, des biens nationaux, couvents, immeubles. Sans oublier la crise économique qui sévit et s'installe : désordres et violences à chaque marché, augmentation du prix des denrées, réquisitions nombreuses (...) ; la patrie en danger et la Terreur (suppression du culte catholique, acte d'abdication exigé des prêtres, interdiction de tout rassemblement sauf pour les fêtes décadales)... Ensuite, après la réaction thermidorienne (l'administration du district est renouvelée), la Constitution de l'an III est promulguée (Châtillon devient un chef-lieu de canton), la situation économique ne s'améliore pas, mais le culte est rétabli (24 janvier 1797) dans la cité et, dans le canton de Châtillon, il y aura désormais « trois écoles ».

UNE COLLECTION
UNIQUE EN FRANCE
DE 2591 TITRES

30 TITRES SUR
L'AIN

Renseignements au
03 23 20 32 19

